

1. Editorial

3. Aménagement piscicole sur le Ton à Saint-Léger

7. Convention espèces exotiques envahissantes : le bilan 2023

9. Vidange d'étang à l'Illé à Etalle

11. Suivi d'une population d'hirondelles rustiques à Bagimont et projet de restauration de l'abreuvoir

15. Hommage à Philippe Toussaint

Le mot de la cellule de coordination

Quatrième et dernier Inf'Eau 2023, l'occasion de se rappeler les réalisations de l'année.

Cérémonie des signatures et mise en route du Programme d'actions 2023-2025, Journées Wallonnes de l'Eau, Parc national de la Vallée de la Semois, arrivées de Béranger, Céline et Quentin, inventaires de terrain, chantiers de restauration de frayères, Journées Nature, contrat de baignade, gestion des îles de la Semois, campagnes de lutte contre les Espèces Exotiques Emergentes (avec l'aide de nombreux étudiants cet été!), La Gaume au fil de l'eau... que de belles rencontres !

Joyeuses fêtes de fin d'année !



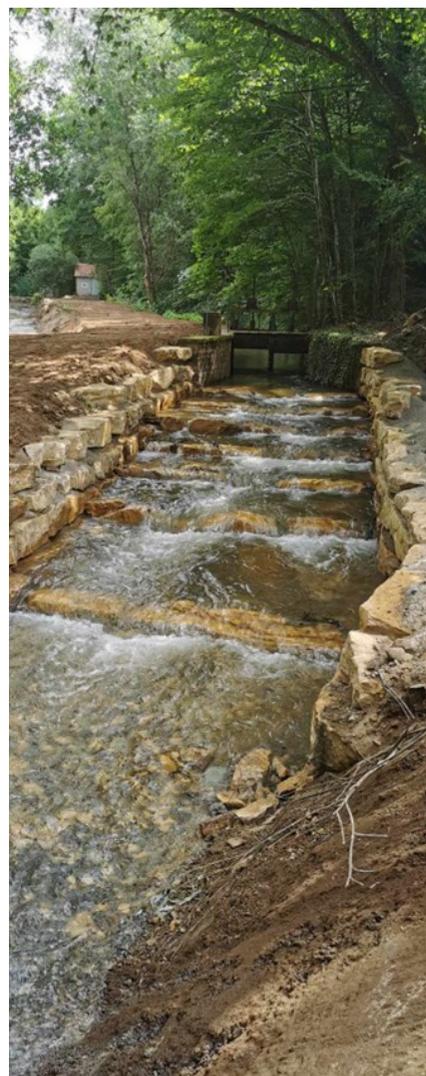
Aménagement piscicole sur le Ton à Saint-Léger

L'obstacle au lieu-dit « La Barrière » est constitué d'une double vanne à crémaillère destinée à alimenter d'anciens étangs de pisciculture. Un seuil en béton d'une hauteur de 25 cm est présent au pied de la vanne, qui est suivi par un radier en béton d'une longueur de 5 mètres et de pente de 3,5 %, puis d'une chute de 35 cm.

L'ensemble de cet ouvrage rend la libre circulation compliquée voire impossible. Le projet est le fruit d'une collaboration entre la Maison Wallonne de la Pêche (MPW), la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin Semois-Chiers (FHPSBSC), la Commune de Saint-Léger, le Service de la Pêche (SPW-DNF), le Service des cours d'eau de la Province de Luxembourg et le Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Le Ton est un cours d'eau salmonicole classé en 2^{ème} catégorie (sous gestion de la Province du Luxembourg) qui est repris dans les axes prioritaires à la libre circulation piscicole du SPW-DCENN avec la mention « écologiquement important ».

L'aménagement de l'obstacle permet de restaurer la libre circulation piscicole sur 1,54 km sans compter les petits tributaires (affluents) qui seront à nouveau connectés. Il permet également le brassage génétique des populations de poissons entre les deux tronçons du Ton reconnectés.



La passe à poisson, une « rampe rugueuse »

L'aménagement consiste en la réalisation d'une passe à poisson de type « rampe rugueuse à rangées périodiques ». Ce type de dispositif a pour principal avantage de ne nécessiter qu'un faible entretien et d'être fonctionnel pour une large gamme de débit.

Les étapes de réalisation de l'ouvrage sont les suivantes :

- Mise en assec du chantier et déviation du cours d'eau.
- Rejointoyage et consolidation des murs existants.
- Comblement de la fosse en aval de l'obstacle au moyen de concassé de grès et terrassement du lit du cours d'eau.
- Installation de paillasse métalliques destinées à armer le futur socle en béton de la rampe rugueuse.
- Mise en place d'enrochement constituant les six rangées périodiques espacées de deux mètres.
 - Les six seuils sont liaisonnés au béton de manière à assurer leur étanchéité et leur stabilité. Une échancrure (ouverture) est aménagée dans chaque seuil de manière à concentrer le débit en période d'étiage.
 - Dépôt de béton demi-sec sur une couche de 15 cm dans les espaces situés entre les six seuils et insertions de pierres non calcaires dans le béton. Ces pierres sont agencées de manière à créer un maximum de rugosité au fond de la passe.
 - Renforcement de tronçons de berges en amont de l'ouvrage et remise en état du site.



IDENTIFICATION

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

GRAINES OVALES MARQUÉES DE SILLONS BRUNS RENFLÉS À LEUR EXTRÉMITÉ.

FLEURS BLANCHES DISPOSÉES EN GRANDES OMBELLES DONC LA PRINCIPALE A UN DIAMÈTRE > 20 CM ET COMPREND PLUS DE 50 RAYONS. LES FLEURS APPROXIMENT EN JUMES-JULLES UNIQUEMENT SUR LES PLANTES ÂGÉES D'AU MOINS 3 ANS.

FEUILLES MATURES DENTÉES ET PROFONDEMENT DÉCOUPÉES.

TIGE ROBUSTE ET CREUSE, D'UN DIAMÈTRE DE 4 À 10 CM À LA BASE, COUVERTE DE TACHES POURPRES.

Hauteur : entre 2 & 4 m

La berce commune

Plante indigène

OMBELLE : - DE 30 RAYONS

H : MAX. 2 M

FEUILLES PLUS ARRONDIES ET ASPECT MAT

La berce du Caucase

Plante invasive

OMBELLE : + DE 50 RAYONS

H : ENTRE 2 & 4 M

FEUILLES DÉCOUPÉES ET ASPECT BRILLANT

Sans surprise, on retrouve principalement l'élodée de Nuttal, le myriophylle du Brésil, la crassule de Helms et la jussie rampante. Notons également la présence du Faux arum sur quelques sites.

Place ensuite à l'inventaire relatif aux **écrevisses**. Dix-huit plans d'eau étudiés, parmi lesquels nous n'avons retrouvé que de l'écrevisse « Signal », très invasive, et l'écrevisse turque, moins répandue. L'objectif pour 2024 est de pouvoir réaliser, via des dérogations, des inventaires en eaux ouvertes.

Et pour bien terminer l'année, nous allons démarrer, cet hiver, l'inventaire des sites de présence d'un animal qui est lui sous statut de protection, le **castor**.

Convention espèces exotiques envahissantes : le bilan 2023

La convention sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), signée début avril 2023 avec la Région wallonne, termine son cycle 2023. Menée sous l'égide du SPW-DEMNA (Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole, basé à Gembloux), l'objectif principal de cette convention est de remettre à jour les connaissances pour un rapportage au niveau européen d'ici fin 2024.

Dans un premier temps, un inventaire (ainsi que la gestion) de 170 sites de **Berce du Caucase** a été réalisé en mai-juin.

Les membres de la Cellule de coordination ont ensuite poursuivi par l'inventaire des **plantes aquatiques invasives** (42 points prioritaires).





Vidange d'étang à l'Jellé à Etalle

Ce 11 décembre dernier, la Cellule de coordination a participé, avec la Maison de la Pêche du Luxembourg, à la vidange de l'étang de l'Jellé à Etalle.

Menée sous l'égide du SPW-DNF, l'objectif de cette opération, dont la dernière date de 2021, est d'enlever un maximum de poissons de ce site très productif afin de les relâcher dans nos cours d'eau. Cette année, environ 600 kg de poissons ont pu être récupérés.

Parmi ceux-ci, on retrouve principalement du brochet (dont certains de très belle taille) et de la tanche, mais aussi de la perche, du rotengle, du gardon, quelques anguilles... et malheureusement des perches-soleil, une espèce exotique envahissante !

A noter également, l'absence totale d'écrevisses invasives, pourtant très présentes par le passé.





Suivi d'une population d'hirondelles rustiques à Bagimont et projet de restauration de l'abreuvoir.

Il y a une quinzaine d'années, on ne comptait plus que 3 à 4 couples d'hirondelles rustiques dans le village faute d'endroits où elles pouvaient nidifier.

Par le passé, chaque maison de Bagimont était constituée de deux parties : l'une réservée à l'habitat et l'autre aux animaux domestiques (vaches, cheval, poules, lapins, ...). Cette dernière était une place de choix pour les hirondelles. En fait, l'étable ou l'écurie était équipée d'une porte à deux battants. A la belle saison, celui du dessus restait toujours ouvert la journée, ce qui permettait aux hirondelles d'aller et venir.

Mais depuis, toutes ces dépendances ont été aménagées ou tout simplement fermées ne permettant plus la nidification des hirondelles.

Mais certaines, un peu plus débrouillardes, sont parvenues à trouver des endroits pour construire leur nid. Mais cela s'est avéré insuffisant.

Un jour, par distraction, une fenêtre est restée ouverte au-dessus d'un des garages d'une maison située sur la place de Bagimont. Et au bout de quelques années, une dizaine de couples d'hirondelles sont venus s'installer dans deux pièces mais avec des taux de réussite assez faible quant à la nidification étant donné que des chats et fouines avaient facilement accès à ces pièces.

Dès 2020, avec l'accord du propriétaire, mon frère, Benoit, et un ami, Pascal, sont venus me prêter main forte pour dégager ces pièces de vieux matériel agricole et colmater tous les accès, par où les prédateurs pouvaient rentrer, par la pose de panneaux en bois et portes de récupération.

Ensuite, des perchoirs ont été installés pour que les hirondelles puissent y passer la nuit ainsi que la pose de planchettes et contre planchettes pour les aider à construire leur nid.

Et ce fut et c'est une superbe réussite car de 2020 à 2023, pas moins de 375 hirondeaux ont pris leur envol. En encart ci-après, vous trouverez le petit panneau explicatif apposé sur la porte du garage. Les œufs et les jeunes ne donnent malheureusement pas tous de jeunes hirondelles à l'envol car certains nids sont abandonnés, les oiseaux faisant aussi les frais de prédateurs notamment les éperviers, mais aussi par la présence de trop nombreux chats. D'autre part, certains œufs ne sont pas fécondés, certains jeunes se jettent aussi hors du nid à cause de parasites parfois trop nombreux. Les trop petits oisillons n'y survivent pas mais pour les plus âgés, les parents continuent à les nourrir sur le plancher des deux pièces et ces jeunes parviennent à survivre en se blottissant l'un contre l'autre pour se tenir chaud. D'autres jeunes meurent également au nid faute de nourriture quand, pendant plusieurs jours, la pluie fait diminuer la population d'insectes et le plancton aérien. C'est la dure Loi de la Nature.

RECENSEMENT DE JEUNES HIRONDELLES RUSTIQUES (OU DE CHEMINÉE) À L'ENVOL

Les 2 pièces situées au-dessus de ce garage ont été aménagées pour permettre aux hirondelles de passer la nuit mais aussi pour y construire leur nid et élever leurs jeunes.

Tous les nids sont visités chaque semaine afin d'y recenser le nombre d'œufs, de jeunes et enfin les hirondeaux à l'envol.



Année 2020 : 114

Année 2021 : 87

Année 2022 : 95

Année 2023 : 79

Lors d'étés très chauds, il n'y a quasi plus de points d'eau dans le village ou aux alentours à l'exception de la cuve ou du bac comme on dit à Bagimont. En fait, c'est l'abreuvoir que l'on rafistole chaque année avec un enduit que la Commune nous procure. Ainsi on parvient à maintenir l'eau dans l'abreuvoir et ainsi permettre aux hirondelles de boire en plein vol et s'y baigner en se laissant tomber 1 à 2 secondes dans l'abreuvoir. Cela facilite grandement la tâche des hirondelles pour abreuver et rafraîchir leur progéniture.

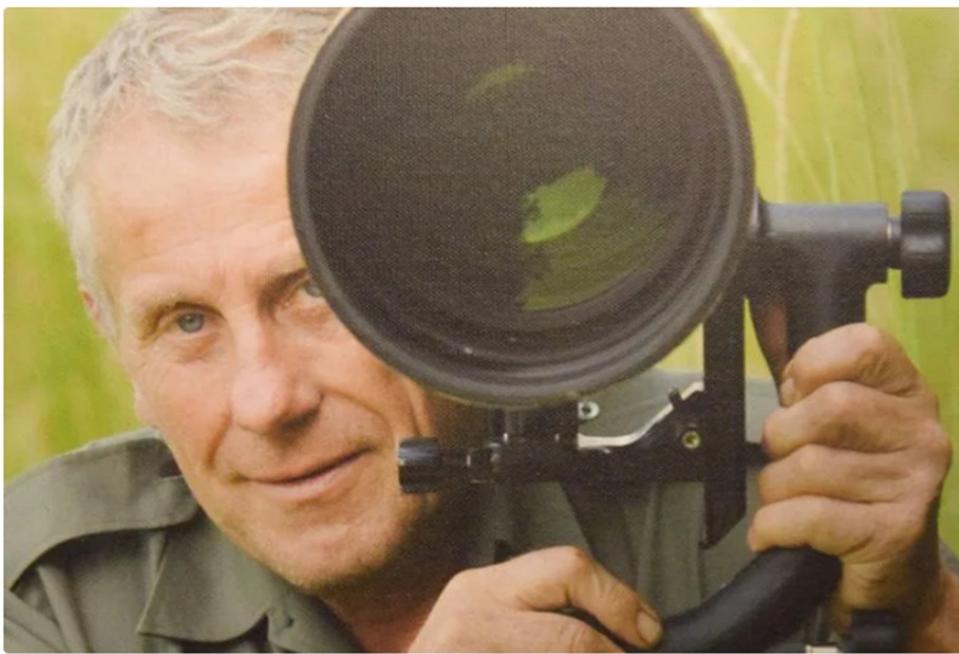
En 2022, l'été a été particulièrement sec. L'eau n'arrivait plus dans l'abreuvoir, les fontainiers de la Commune nous ont prêté un col de cygne branché sur la conduite afin de faire de temps en temps l'appoint en eau. Sans cela, beaucoup de jeunes hirondelles auraient péri.

Un projet est en cours pour la restauration de notre abreuvoir. Le Comité du patrimoine de l'Enclave (Sugny, Pussemange, Bagimont), fraîchement créé, est actuellement en recherche de subsides mais le dossier est en bonne voie car l'abreuvoir doit être restauré dans son entièreté et une autre source doit être captée afin d'en assurer une alimentation pérenne en eau.

La Commune et l'asbl Qualité-Village-Wallonie, entre autres, nous soutiennent dans ce projet. Un article paraîtra prochainement expliquant le suivi de ce dossier.

Yves Hauptmann (Bagimontois)





Philippe Toussaint ne quitte jamais son appareil photo. ©G. Vogel

Hommage à Philippe Toussaint

Agent du Département Nature et Forêts et photographe de grand talent (il a gagné de nombreux prix, notamment au niveau international), Philippe Toussaint a également contribué au bon fonctionnement du Contrat de Rivière, par ses photos et sa connaissance du milieu, notamment lors de l'organisation des Journées Nature. Il nous a malheureusement quitté ce 8 décembre dernier.

La Commune de Rouvroy mettra prochainement en valeur ses grandes qualités artistiques en plaçant une exposition de ses photos sur bâches le long du Ravel situé entre Rouvroy et Lamorteau.

Merci Philippe!



© Philippe Toussaint

HOMMAGE



Journées Nature les 18 et 19 septembre à Lamorteau

HOMMAGE

L'Inf'EAU est le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par Olivier BARTHELEMY et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes d'Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont-Chevigny, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, le Parc national de la Vallée de la Semois, Burgo Ardennes SA, la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-bassin Semois-Chiers et Défense et promotion de la Semois.

Cellule de Coordination

Rue Camille Joset, 1

6730 Rossignol

Tél.: 0474/542223

Site Internet: www.semois-chiers.be

Contacts : ycollignon@semois-chiers.be

ndesjardin@semois-chiers.be

qdubois@semois-chiers.be

chanzen@semois-chiers.be

vlequeux@semois-chiers.be

bservais@semois-chiers.be

czintz@semois-chiers.be

Comité de rédaction : Yanick COLLIGNON, Nelson DESJARDIN, Quentin DUBOIS, Céline HANZEN, Valère LEQUEUX, Bérenger SERVAIS et Céline ZINTZ



Editeur responsable: Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL

Illustrations: Bernard NICOLAS

© Parc Naturel de Gaume

